

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 18 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit février à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 février 2023.

**Membres en exercice: 11 Présents: 9 Votants: 11 Pour:11 Contre:0**

**PRÉSENTS** : BASTIDE Nathalie, BOULET Hervé, CHALMETON Hervé, DELMAS Jean, DEVAUD Thomas, PRADAL Marc, ROBERT Joseph, ROUQUET Colette, SOULIER Jean-Louis

**ABSENTS:**

**ABSENTS représentés avec procuration:** LAURAIRE Franck par ROUQUET Colette, MALIGE Damien par PRADAL Marc

Mr CHALMETON Hervé a été nommé secrétaire.

**OBJET: Subvention amendes police 2023 - Drainage de fossés et mur de soutènement 2023\_21**

Madame le Maire,

**PRESENTE** aux membres du Conseil Municipal le projet de drainage des fossés sur la VC de l'Estivalet et le projet de renforcement de la chaussée avec un mur de soutènement sur la VC du Vernet;

**PRESENTE** les devis réalisés par Lozère Ingénierie qui s'élèvent à :

- VC du Vernet : 17 825 € HT soit 21 390 € TTC
- VC de l'Estivalet : 10 970 € HT soit 13 164 € TTC

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

**APPROUVE** les deux projets indiqués ci-dessus;

**SOLLICITE** une subvention au titre des amendes de police en 2023;

**S'ENGAGE** à réaliser ces travaux si cette subvention est accordée. Ces travaux seront réalisés courant 2ème semestre 2023;

**DONNE** tous pouvoirs à Madame la Maire pour mener ce projet à son terme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Maire,  
Colette ROUQUET.

Rendu exécutoire après

03 MARS 2023

Dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification le :

03 MARS 2023

  
